

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE

DE

**BASSUSSARRY**

64200

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> décembre 2015**

L'an deux mil quinze, et le premier du mois de décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 novembre 2015, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhais, et Gony.

Excusés : Mme et MM. Davril (procuration à M. Baudry) et Vigier (procuration à M. Sorhais).

Absente : Mme dallet

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

**APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 septembre 2015**

Adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**Administration Générale :**1°/ Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau du syndicat URA**

Adopté à l'unanimité

**2°/ Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif du syndicat URA**

Adopté à l'unanimité

**3°/ Approbation de la modification des statuts du syndicat AEP URA**

Adopté à l'unanimité

**4°/ Approbation de la modification des statuts du syndicat d'assainissement collectif et non collectif URA**

Adopté à l'unanimité

**5°/ Achat de la parcelle AB 18p**

M. Sorhais demande si la parcelle est classée aujourd'hui en zone constructible. M. Gony s'étonne du prix de la parcelle et s'abstient de voter.

Adopté à l'unanimité

**6°/ Vente d'une parcelle à M. Harcaut**

Adopté à l'unanimité

Finances :

**7°-1/ D.M. n° 4 (Budget Général)**

Adopté à l'unanimité

**7°-2/ DM n° 1 (BA du CLSH)**

Adopté à l'unanimité

**7°-3/ DM n° 1 (BA du lotissement Ur Geldi)**

Adopté à l'unanimité

**8°/ Autorisations d'investissement par anticipation au BP 2016**

Adopté à l'unanimité

**9°/ Modification du prix du lot 5 du lotissement Ur Geldi**

M. Sorhais demande si ma vente a été confiée à des agences : agence du golf, etc..

M. Sorhais s'abstient pour lui-même et Mme Vigier.

Adopté à l'unanimité

Travaux :

**10°/ Dénomination de voies privées et communales**

Adopté à l'unanimité

**11°/ Non restitution des cautions sur le lotissement Ur Geldi**

Adopté par 15 voix pour et 3 contre (Mme et MM. Vigier, Sorhais et Gony)

Affaires sociales :

**12°/ Transfert de la compétence Petite Enfance à la communauté de communes Errobi**

Adopté à l'unanimité

**13°/ Action sociale**

M. Gony demande quelles mesures ont été prises pour le personnel.

Adopté à l'unanimité

**14°/ Suppression d'un poste d'attaché territorial**

Adopté à l'unanimité

**15°/ Création d'un poste d'attaché principal**

M. Gony soulève la question de l'égalité de traitement des agents qui ont été reçus à l'examen professionnel et demande d'en prendre acte. M. Baudry lui répond qu'il ne fait pas de distinguo entre les agents.

Adopté à l'unanimité

**16°/ Tarifs camp ski**

Adopté à l'unanimité

**17°/ Subvention complémentaire pour l'ACCS**

Adopté à l'unanimité

**18°/ Election d'un référent pour l'ACCS**

Adopté à l'unanimité

**19°/ Avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale**

Adopté par 14 voix pour et 4 contre (Mmes et M. Bonzon, Gay, Yaouanc et Vigier)

Questions diverses :

- *Question de M. Sorhais : Projet commercial du Centre Bourg*

Le Maire répond que ce projet de construction d'un bâtiment pour accueillir des commerces et des services n'est qu'au stade de l'avant-projet et qu'il est prématuré de parler du coût du bâtiment aujourd'hui. Ce projet est prévu en partenariat avec les commerçants et les professions paramédicales intéressées et qu'il souhaite vivement qu'il aboutisse.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 24.

Bassussarry, le 02 décembre 2015

Le Maire

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the bottom half of the page. Some signatures are clearly legible, such as 'Echeray' in black ink and 'Goussier' in blue ink. Other signatures are more stylized and difficult to read. There are also some scribbles and lines that appear to be part of the signing process.